

Règlement intérieur

Pour le bon déroulement des séances, chaque client devra respecter ce qui suit :

- Les horaires de cours.
- Ne pas rester dans la cour pour discuter.
- Ne pas éteindre vos cigarettes dans la cour.
- Eteindre vos téléphones portables.
- Prévoir une serviette de bain, pour placer sur les tapis en prêts.
- Soit porter des baskets à usage exclusif à la salle, soit se mettre en chaussettes.
- Prévoir une tenue souple et adaptée.
- Suivre impérativement « le chemin » en tapis pour rejoindre les vestiaires.
- Ne pas marcher avec ses chaussures prévues pour l'extérieur sur la partie où l'on fait la gym, Même pour y placer son tapis ou dire bonjour aux ami(e)s. Attendre d'être déchaussé.
- Nous remettre à l'inscription une photo pour les nouveaux adhérents.
- Nous remettre un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Pilates, Yoga, et du Stretching de moins de 3 mois.
- Respecter les jours choisis selon l'article 3
- **Un cours non effectué, ne donnera en aucun cas la possibilité de le placer la semaine suivante. Aucun « crédit cours » ne sera proposé.**

Conditions de vente

Il est conclu ce qui suit :

ARTICLE 1 (paiement)

Pour accéder aux cours chaque client devra s'acquitter du montant total de l'abonnement (selon le tarif en vigueur visible dans la salle et sur www.pilaforme-orleans.com), ce, par l'un des modes de paiement suivants :

Chèque* (à l'ordre de PILAFORME), **chèque-vacances ANCV****, **espèces**.

Concernant le paiement en plusieurs fois tous les chèques devront nous être remis le jour de l'inscription. Ils seront encaissés, pour le 1^{er}, le jour de l'inscription et les autres les 5 des mois suivants.

Pour la préinscription (juin-juillet-août), un acompte de 90 euros vous sera demandé et encaissé, 180 euros si vous vous préinscrivez pour deux activités différentes (ex. Pilates et Yoga).

** Possibilité du versement de 3 chèques pour les abonnements « ANNUEL »*

*** Pas de rendu de monnaie sur ANCV*

ARTICLE 2 (rétractation)

Conformément à la loi, un délai dit de « rétractation » de 7 (sept) jours sera accordé à compter de la date de souscription d'un abonnement ou d'un carnet tickets selon l'article 3.

ARTICLE 3 (tarifs et modalités)

Le tarif annuel1 donne accès à 1 ou 2 venues par semaine (hors vacances scolaires et selon si vous optez pour 1 fois ou 2 fois par semaine), sur les créneaux de **60 mn**. Le choix (matinées, midis ou soirées) est effectué à l'inscription et de manière définitive, sans qu'aucune modification ne soit envisageable en cours d'année. (Se référer au planning).

Le tarif annuel2 donne accès à 1 ou 2 venues par semaine (hors vacances scolaires et selon si vous optez pour 1 fois ou 2 fois par semaine), sur les créneaux de **90 mn**. Le choix (matinées, midis ou soirées) est effectué à l'inscription et de manière définitive, sans qu'aucune modification ne soit envisageable en cours d'année. (Se référer au planning).

Le tarif 10 ou 20 tickets Pilates donne accès à 60mn ou 90mn d'affiliées.
(Se référer au planning).

Le tarif illimité Pilates donne accès aux cours de Pilates uniquement de 60mn et Pilates + Stretching de 90mn sans limite. Il ne donne pas accès aux cours du vendredi matin (Gym Dos), vendredi soir (Yoga) et samedi matin (Yoga).

Le tarif intégral donne accès à tous les cours sans limite.

Le tarif Gym Dos donne accès au cours du vendredi de 10h à 11h.

Le tarif Yoga donne accès au cours du vendredi de 18h15 à 19h30, et le samedi de 10h à 11h15.

Le tarif 10 ou 20 tickets Gym Dos donne accès au cours du vendredi matin de 10h à 11h.

Le tarif 10 ou 20 tickets Yoga donne accès au cours du vendredi soir de 18h15 à 19h30. Et le samedi matin de 10h à 11h15.

Un ticket pour une activité choisie ne donnera pas l'accès à une autre activité.

N.B. Validité des tickets 7 juillet 2018.

Notez que vous devez à l'inscription indiquer les jours choisis ainsi que l'horaire. Ce choix est définitif.

ARTICLE 4 (absence client) :

En cas d'absence du client, et ce, quelle qu'en soit la raison (travail, enfants, maladie, blessures, voyages...) **les cours non-effectués ne pourront en aucun cas être récupérés les semaines suivantes, et seront considérés comme perdus.**

Aucun remboursement, indemnisation ou de modification tarifaire ne pourront être exigés de la part du client.

Par exemple si une personne ayant opté pour une séance/semaine, ne pourra pas prétendre à deux séances la semaine qui suivra son absence.

Merci de respecter ce principe.

ARTICLE 4 Bis (absence professeur) :

En cas d'absence de la part du professeur : si celle-ci est prévue, un autre professeur le remplacera ou le cas échéant, les cours seront déplacés à une date antérieure ou ultérieure.

Si l'absence n'est pas prévue (maladie, intempérie, événement familial) 15 jours maximum, le professeur ne sera pas remplacé, les cours ne seront pas déplacés, et par conséquent, considérés comme perdus, sans qu'aucun remboursement, ni d'indemnisation ne puissent être exigés.

ARTICLE 5 (remboursement) :

AUCUN REMBOURSEMENT OU REPPORT NE SERA EFFECTUÉ quel qu'en soit le motif.

Seule une maladie grave ou une opération chirurgicale entraînant une contre-indication **permanente (jusqu'à la fin de l'année scolaire au moins)** sur présentation d'un certificat médical, permettra la restitution partielle de l'abonnement (au prorata des semaines restantes, et à **la date de réception du certificat médical et non d'émission**).

Une pénalité de 15% sur le montant à rembourser sera prélevée. Une proposition de reporter l'abonnement à l'année suivante sera soumise.

Il est parfaitement établi, qu'une absence pour maladie et blessure n'entraînant qu'une incapacité ponctuelle (même quelques mois), ou pour raison professionnelle, ou autres, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement, de report ou d'indemnisation.

ARTICLE 6 (grossesse):

En cas de **grossesse** et ce dès la première semaine, le professeur devra en être informé. Même si le Pilates et le stretching sont adaptés aux femmes enceintes, le côté collectif ne l'est pas.

Par conséquent, une proposition de remboursement sera soumise selon les conditions de l'article 5, ou le report de l'abonnement selon les semaines restantes.

ARTICLE 7 (vacances et jours fériés) :

Les cours reprendront le lundi 28 août 2017 et s'arrêteront le samedi 07 juillet 2018 au soir.

Ils sont assurés hors vacances scolaires, ainsi qu'en dehors des jours fériés.

Il y aura tout de même cours la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint ainsi que la 1^{ère} semaine des vacances de février et printemps.

Vacances scolaires de la zone B où il n'y aura pas de cours (merci d'en prendre connaissance) :

TOUSSAINT : Dimanche 29 octobre 2017 au dimanche 05 novembre 2017. (Il y a cours la 1^{ère} semaine)

NOËL : dimanche 24 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018.

HIVER : Dimanche 4 mars 2018 au dimanche 11 mars 2018. (Il y aura cours la 1^{ère} semaine)

PRINTEMPS : Dimanche 29 avril 2018 au dimanche 06 mai 2018.

Fin des cours le samedi 07 juillet 2018 au soir.

Jours fériés où il n'y aura pas de cours (merci d'en prendre connaissance) :

Samedi 11 novembre 2017

Lundi 2 avril 2018

Mardi 1^{er} mai 2018

Mardi 8 mai 2018

Jeudi ascension 10 mai 2018

Lundi de pentecôte 21 mai 2018

ARTICLE 8 (adhésion) :

PILAFORME est une Association de type Loi 1901.

Selon la législation nul ne peut être imposé d'adhérer à une association Vous pouvez par conséquent utiliser les services de celle-ci sans pour autant en être les membres.

Nous vous invitons cependant, pour une cotisation de **15 euros**, à adhérer à PILAFORME.

Ceci vous donnera accès aux statuts et la possibilité de participer aux assemblées.

Date, nom et signature du client :

(Précédés de la mention lu et approuvé)